

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjointes,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 28

AFFAIRES DU PERSONNEL

Modification du Tableau du Personnel - Emplois permanents

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Il est rappelé que le Conseil Municipal, sur proposition de l'autorité territoriale, fixe les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n° 2022-09-75 en date 28 septembre 2022 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents de la commune de NYONS,

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

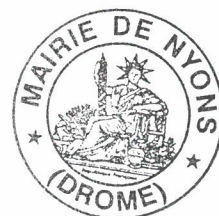
Service	Grade minimum	Grade maximum	Suppression de poste	Création de poste
Agent espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	21h/35h	25h/35h

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité, ci-joint, à compter du 1^{er} avril 2023,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Nyons sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Total filière animation	7.62
Total filière sécurité	8
Total filière sport	2
Total filière culturelle	0

Total filière administrative	17
Total filière technique	54.89
Total filière sociale	6

TOTAL POURVUS 94.61
TOTAL NON POURVUS 0.9 TOTAL
BUDGETISE 95.51

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir un emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	temps de travail du poste	Postes créés		Postes modifiés		Postes supprimés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nombre	Dates délibération	Nombre	Dates décision	Nombre	Dates CT	nbre titulaire	nbre non titulaire	date de nomination	titulaire	non titulaire
Direction générale	Directeur Général des services	Attaché	Attaché hors classe	NON	100%	1						1	0		0	0
	Directeur général adjoint	Rédacteur	Attaché principal	OUI	100%	0.2						0.4	0		0	0
Informatique	Chef de service	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1						0	1		0	0
	Chef de service	Rédacteur	Attaché principal	OUI	100%	0.8						0.6	0		0	0
Ressources humaines/Finances	Adjointe RH	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Adjoint finances	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Agent polyvalent RH/Finances	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Secrétariat du Maire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
Administration générale	Secrétariat administration générale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	0.5						0.5	0		0	0
	Chef de service	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
Service population	Agent d'état civil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1.2						1.2	0		0	0
	Responsable urbanisme	Technicien	Technicien principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
Aménagement du territoire	Agent urbanisme/foncier	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1						1	0		0	0

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20230329-DEL2023-03-28-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Total filière administrative	17
Total filière technique	54,89
Total filière sociale	6

Total filière animation	7,62
Total filière sécurité	8
Total filière sport	2
Total filière culturelle	0

TOTAL POURVUS 94,61
TOTAL NON POURVUS 0,9 TOTAL
BUDGETISE 95,51

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	temps de travail du poste	Postes créés		Postes modifiés		Postes supprimés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nombre	Dates délibération	Nombre	Dates décision	Nombre	Dates CT	nbre titulaire	nbre non titulaire	date de nomination	titulaire	non titulaire
Communication	Chef de service	Attaché	Attaché principal	OUI	100%	1						0	0,8		0	0,2
	Chargé de communication	Attaché	Attaché	OUI	100%	1						0	0,7		0	0,3
B.E.T	Chef de service	Agent de maîtrise	Technicien principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Chargé des travaux Bâtiments	Agent de maîtrise	Technicien principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Chargé de l'accessibilité, développement durable	Agent de maîtrise	Technicien principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Secrétariat	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
Culture, Manifestation, Association	Chef de service	Attaché	Attaché	OUI	100%	1						0	1		0	0
	Secrétariat	Adjoint administratif	adjoint administratif principal	OUI	100%	0,8						0,8	0		0	0
Action Jeunesse	Chef de service	Conseiller des APS	Conseiller des APS	OUI	100%	1						0	1		0	0
	Animateur	Adjoint d'animation	Animateur principal	OUI	100%	2						2	0		0	0
Police Municipale	Chef de poste	Brigadier chef principal	Chef de service de police municipale ppal 1er classe	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Adjoint au responsable de PM	Brigadier chef principal	Chef de police municipale	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Agent de PM	Gardien-Brigadier	Brigadier chef principal	OUI	100%	6						6	0		0	0

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20230329-DEL2023-03-28-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

I.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Total filière administrative	17
Total filière technique	54,89
Total filière sociale	6

Total filière animation	7,62
Total filière sécurité	8
Total filière sport	2
Total filière culturelle	0

TOTAL POURVUS 94,61
TOTAL NON POURVUS 0,9 TOTAL
BUDGETISE 95,51

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20230329-DEL2023-03-28-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	temps de travail du poste	Postes créés			Postes supprimés			Postes pourvus			Postes vacants	
						Nombre	Dates délibération	Nombre	Dates décision	Nombre	Dates CT	nbre titulaire	nbre non titulaire	date de nomination	titulaire	non titulaire
Education	Responsable service éducation	Rédacteur	Attaché principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Secrétaire	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal	OUI	100%	0,5						0,5	0		0	0
	EMAPS	Adjoint d'animation principal	Adjoint d'animation principal	Oui	100%	1						0	1		0	0
		Opérateur des APS	Opérateur des APS	OUI	100%	1						1	0		0	0
	Agent des écoles maternelles (CAP petite enfance)	ATSEM	ATSEM	OUI	100%	6						6	0		0	0
	Responsable périscolaire SAUVE	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	OUI	100%	1						0	1		0	0
	Périscolaire Maternelle	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	0,66						0	0,66		0	0
	Périscolaire Primaire	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal	OUI	100%	2,96						2,66	0,3		0	0
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	4,7						2,44	2,26		0	0
	Restaurant scolaire chef d'équipe	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1						1	0		0	0
Agent de restauration scolaire	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	2,39						1,19	1		0,2	0	

1.1. TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

Service	Libellé Emploi	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par un non titulaire Art. 3-3 (2)	temps de travail du poste	Postes créés		Postes supprimés		Postes pourvus			Postes vacants	
						Nombre	Dates délibération	Nombre	Dates décision	nbre titulaire	nbre non titulaire	date de nomination	titulaire	non titulaire
Centre Technique Municipal	Responsable du CTM	Agent de maîtrise	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Adjoint de direction	Adjoint administratif	Rédacteur principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Chef équipe voirie/Festivité	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Agent voirie/Festivité	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	7				4	3		0	0
	Chef équipe bâtiment	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Agent bâtiment	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8				7	1		0	0
	Chef équipe espaces verts	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Agent espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	5,71				5,51	0		0,2	0
	Chef équipe Propreté urbaine	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Agent de propreté urbaine	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	8				5	3		0	0
	Chef d'équipe GERP	Adjoint technique	Technicien principal	OUI	100%	1				1	0		0	0
	Agent de nettoyage des locaux	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	4,09				3,8	0,29		0	0
	Technicien des spectacles	Adjoint technique	Technicien	OUI	100%	1				0	1		0	0
	Mécanicien	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1				0	1		0	0
	Magasinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	OUI	100%	1				1	0		0	0

Total filière administrative	17
Total filière technique	54,89
Total filière sociale	6

Total filière animation	7,62
Total filière sécurité	8
Total filière sport	2
Total filière culturelle	0

TOTAL POURVUS 94,61
TOTAL NON POURVUS 0,9 TOTAL
BUDGETISE 95,51

Accusé de réception en préfecture
026-212602205-20230329-DEL2023-03-28-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023